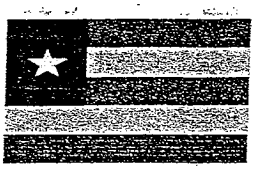


République Togolaise
Travail – Liberté - Patrie



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

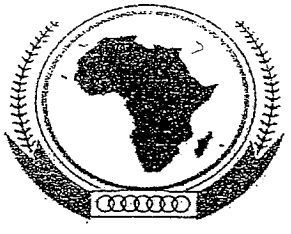
SECRETARIAT GENERAL

Direction de l'Elevage et de la Pêche

PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES AU TOGO "PACE-TOGO"

Projet FED 7-ACP-RPR 745

DEVIS-PROGRAMME AN 3
du 1er mai 2003 au 30 avril 2004





Mars 2003

I- INTRODUCTION

I.1. Informations générales

Le présent devis programme s'inscrit dans le Programme PACE et intervient après les DP1 et DP2 qui ont respectivement couvert les périodes du 1er mai 2001 au 30 avril 2002 et du 1er mai 2002 au 30 avril 2003 ; le DP3 va renforcer les acquis et poursuivre les activités entamées ou programmées et non réalisées par le DP2. Il couvrira la période du 1er mai 2003 au 30 avril 2004 avec un budget de quatre-vingt onze millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante (91.997.840) francs dont cinq millions (5.000.000) en engagement spécifique.

I.2. Présentation du Programme PACE

La santé animale est une condition préalable pour le développement de l'élevage et du monde rural en Afrique où, en dépit des importations de viande en particulier, la population ne reçoit pas les quantités adéquates de protéines animales.

La Campagne Panafricaine de Lutte Contre la Peste Bovine (PARC) a été co-financée par la Communauté Européenne (CE) et l'OUA/BIRA depuis 1986. Elle a déjà accompli beaucoup dans la voie de l'amélioration de la sécurité en matière de santé en éliminant la peste bovine, l'une des maladies contagieuses les plus dévastatrices du cheptel bovin.

L'idée qui sous-tend le programme PACE, est de poursuivre les progrès accomplis en matière de lutte contre la peste bovine en vue d'établir des réseaux nationaux et continentaux de surveillance épidémiologique à moindre coût pour les principales maladies, fournir aux pays les capacités nécessaires pour organiser des programmes de lutte économiquement et techniquement viables et promouvoir une distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires.

1.2.1. Objectifs du projet

ctif global	Sécuriser la Santé Animale pour amélioration de la production, de l'approvisionnement en protéines animales et des revenus des éleveurs
ctif spécifiques	1. Renforcer la capacité des services publics pour la lutte contre les maladies et les interventions d'urgence
	2. Améliorer la distribution des services et médicaments vétérinaires
	3. Assurer l'éradication complète de la Peste Bovine
	4. Améliorer les capacités de surveillance de la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Peste Porcine Africaine (PPA), la Fièvre Aphteuse (FA) et les autres épizooties.

1.2.2. Zone d'intervention et groupes cibles

Le PACE couvre l'ensemble du territoire national

- les professionnels de la santé animale ;
- les services publics.

1.2.3. Activités du Projet

Les activités du PACE couvrent quatre grands domaines à savoir :
- le renforcement des services publics ;
- l'amélioration de la distribution des services et médicaments vétérinaires ;
- la lutte contre la Peste Bovine ;
- le contrôle de la PPCB et des autres épizooties.

1.2.4. Budget du projet

Le budget total du projet est de cinq cent trois millions quatre cent quarante huit mille cinq cent quarante (503.448.540) francs dont 68.238.000 francs du Togo et 435.210.540 francs de l'Union Européenne.

L'ensemble des moyens financiers et leur répartition sont présentés dans le tableau n° 1

Le tableau n° 2 indique le financement de l'Union Européenne et les montants du Plan Global (PG) et des Devis Programmes (DP) initiaux.

Tableau n° 1 : Répartition des financements Union Européenne et TOGO suivant les prévisions budgétaires dans le Plan Global

Rubriques	Montant (F CFA)		
	Financement Union Européenne	*Financement Togo*	*Total*
›rcement des services publics	383.092.000	59.760.000	442.852.000
ioration de la distribution des services et :aments vétérinaires	32.400.000	6.000.000	38.400.000
contre la Peste Bovine	7.585.000	1.140.000	8.725.000
contre les autres épizooties	3.600.000	-	3.600.000
x	*426.677.000*	*66.900.000*	*493.577.000*
vus (2%)	8.533.540	1.338.000	9.871.540
AUX DEP	**435.210.540**	**68.238.000**	**503.448.540**

Tableau n° 2 : Financement de l'Union Européenne suivant les prévisions budgétaires par DP dans le Plan Global

Rubrique	B U D G E T					
	DP1	*DP2*	*DP3*	*DP4*	*DP5*	*P.G.*
cement des services publics	137.934.000	112.534.000	69.184.000	31.720.000	31.720.000	383.092.000
›ration de la distribution des services et ıments vétérinaires	21.920.000	5.620.000	3.620.000	620.000	620.000	32.400.000
ontre la Peste Bovine	6.445.000	570.000	570.000	-	-	7.585.000
ontre les autres épizooties	3.600.000	-	-	-	-	3.600.000
JX	169.899.000	118.724.000	73.374.000	32.340.000	32.340.000	426.677.000
us (2%)	3.397.980	2.374.480	1.467.480	646.800	646.800	8.533.540
JX DEP	173.296.980	121.098.480	74.841.480	32.986.800	32.986.800	435.210.540

II- BILAN DES REALISATIONS DU DP2

II.1. Activités

R = réalisées NR = non réalisées ECR = en cours de réalisation

Activités	Résultats attendus	Niveau de réalisation	Observation
1. Renforcer les services publics pour le contrôle des maladies et les interventions d'urgence			
Examen Clinique	Tous cas suspect est identifié	R	
Visite libre des troupeaux	L'ensemble des troupeaux est suivi	R	
Visite trimestrielle des troupeaux bovins des zones à risque	Les troupeaux des zones à risque sont suivis	R	
Supervision des postes d'observation	Les chefs de poste sont efficients	R	
Centralisation, tri et envoi d'information à la DEP	Les informations correspondent à la situation de terrain et les partenaires sont informés	R	
Rapport à l'OIE	Les informations zoo sanitaires du Togo sont connues de tous. Le travail des postes d'observation est suivi	R	
Formation des éleveurs	Les éleveurs prennent une part active dans les activités du réseau	R	
Formation agents de terrain	Les agents ont un rendement amélioré	R	
Réunions mensuelles de travail	Les activités sont coordonnées au niveau central	R	
Réunions C. G.	Le programme d'activité de PACE-TOGO est validé	ECR	
Visite de terrain	Les activités de terrain sont suivies	R	
Réunion Coordination	Le niveau d'avancement de l'ensemble des pays est connu	R	
Session OIE	Les informations zoosanitaires mondiales sont connues du tous	R	
Réunion frontalière	Les activités sont harmonisées dans les pays voisins	R	
Rapport d'activité	Le niveau de réalisation de PACE est connu	R	
Consommables de Laboratoire	Le laboratoire dispose de consommables	R	
Equipement communication	Le volet communication est équipé et fonctionnel	R	
Equipement (transport)	Un véhicule assure la mobilité de la coordination	R	
Matériel de bureau	Le travail du secrétariat, de la comptabilité et du volet communication est aisé	R	
Enquête Tuberculose	La situation épidémiologique de la tuberculose est connue	R	
Réunion responsable Laboratoire	Les responsables de laboratoire ont un niveau amélioré	NR	Coordination régionale
Animation réseau	L'ensemble des acteurs de terrain sont suivi	R	
Constitution d'une bibliothèque	Les documents de formation sont conçus à partir de l'existant	NR	
laboration des documents de formation	Les agents de terrain disposent de brochures pour une formation continue	NR	Pas de prévision budgétaire au DP2
laboration de support de formation	Des affiches et affichettes assurent le passage de l'information	ECR	
oduction du bulletin zoo sanitaire	Les informations zoo sanitaires du Togo sont connues	NR	Les articles à publier n'étaient pas disponibles
2. Améliorer la distribution des services et médicaments vétérinaires			

Activités	Résultats attendus	Niveau de réalisation	Observation
4. Suivi, gestion du fonds de garantie	Les vétérinaires privés en clientèle rurale sont fonctionnels	NR	Les fonds de garantie ne sont logés
5. Elaboration nouveaux textes législatifs	L'entrée et la circulation des médicaments vétérinaires au Togo sont réglementées	ECR	
6. Création cadre de travail avec vétérinaires privés	Les services public et privé travaillent en synergie	ECR	
7. Formation vétérinaires privés	Les vétérinaires sont plus efficients	ECR	
8. Rencontre bureau AVETO et DEP	Les services publics et l'association ont des vues harmonisées	R	
9. Formation chef volet	La capacité de travail du responsable est améliorée	NR	Formation à organiser par coordination régionale
3. Assurer la déclaration du Togo indemne de la Peste Bovine par l'OIE			
1. Examen clinique troupeaux	Les signes de suspicion de la PB sont activement recherchés	R	
2. Reportage régulier	Les informations zoosanitaires nationales sont connues de tous	R	
. Formation des agents	Les agents sont plus efficients	R	
. Elaboration dossier OIE	Un dossier de déclaration du pays indemne de la PB est disponible à l'OIE	R	
. Campagne sérologique PB	L'état de la circulation du virus de la PB est connu	ECR	L'équipement est bientôt acquis
4. Améliorer les capacités de surveillance de PPCB, la PPA et les autres épizooties			
Vulgarisation du protocole	les agents de terrains sont familiarisés au protocole	R	
Enquête sérologique PPA	La carte épidémiologique de la PPA est réalisée	ECR	
Enquête socio-économique PPA	L'incidence socio-économique de la PPA est connue	ECR	Le travail a démarré avec le spécialistes
Enquête PPCB et Tuberculose des abattoirs	La situation épidémiologique primaire de la PPCB et de la tuberculose est connue	R	
Recensement du cheptel bovin	La planification de l'élevage bovin s'appuie sur une base réelle	NR	Pas de prévision budgétaire a DP2

II.2. Investissements

Désignation	*Prévu - PG*	*Prévu DP2*	*Réalisation DP2*	*Observation*
cule	3	1	1	
ıateur	3	1	1	
ɔement de laboratoire	1	1	1	
ɔement communication	1	1	1	

II.3. Formations

Spécialité	*Prévision PG*	*Prévision DP2*	*Réalisation DP2*	*Observations*
miologie	1	1	0	ECR
ique	1	1	1	
isation	1	1	0	
ɔn de projet	1	1	0	
ıunication	1	1	1	
ostic	2	1	0	
lage réseau	100	50	50	
tion vétérinaires privés	40	20	20	

III- PROGRAMME D'ACTIVITES DU DP3

III.1. Le renforcement des capacités des services publics

Dans le domaine du renforcement des capacités des services publics, les activités viseront essentiellement à parfaire l'équipement du réseau, à compléter les formations, à assurer une meilleure circulation de l'information.

III.1.1. Equipement du RSE

En vue de compléter l'équipement du réseau il est prévu au cours du DP3 l'acquisition de :

- consommable de laboratoire (réactifs) ;
- un véhicule pour le laboratoire ;
- cinq micro ordinateurs pour les Unités Régionales.

Pour ce faire, la coordination veillera à la recherche de fournisseurs et à l'acquisition effective de cet équipement suivant les procédures du FED.

Cette activité est programmée pour être réalisée à la fin du premier semestre du DP3.

III.1.2. Amélioration des compétences

Au cours du DP1 et du DP2 plusieurs formations ont été réalisées aussi bien pour les éleveurs, les agents de terrain, les vétérinaires privés que pour les cadres du projet.

Au cours du DP3 ces formations seront renforcées pour les cadres du projet par :

- la formation en épidémiologie (deuxième session) ;
- la privatisation de la profession vétérinaire (une session) ;
- la formation des Coordonnateurs (une session) ;
- la formation en communication (deuxième session) ;

Ces formations sont prévues par la Coordination Régionale.

III.1.3. Circulation et partage de l'information

Les différents acteurs du réseau sont plus motivés et assurent un meilleur rendement lorsque l'information est mieux partagée.

Il est donc prévu :

- la supervision des postes d'observation par des visites régulières réalisées par le Chef de Bureau de Surveillance Epidémiologie pour

- l'animation du réseau de surveillance épidémiologique :
 Une campagne national d'information et de sensibilisation sera organisée par la Coordination Nationale du PACE dans les régions, préfectures et villages pour tous les acteurs du réseau. Au moins deux réunions seront organisées dans chaque région économique au premier semestre du DP3.
 Les principaux acteurs visés par cette activité sont : les agents de terrain et relais, les professionnels de la filière bétail et viande, les chefs traditionnels, les membres des comités villageois de développement, les enseignants et élèves, les agents de santé, les vétérinaires privés ... etc.
 Toutes ces personnes seront invitées à participer activement à la recherche et à la déclaration des maladies animales ;
- deux réunions du Comité de gestion sont prévues au mois de juillet 2003 et de mars 2004 pour respectivement suivre le démarrage du DP3 et prendre connaissance du draft du DP4 ;
- réunions mensuelles au niveau régionale regroupant autour du DCV les chefs de poste d'observation pour les rapports mensuels d'activité ;
- des réunions mensuelles sont organisées au niveau central avec implication de l'ensemble des cadres de la Direction de l'Elevage et de la Pêche pour la présentation des rapports activités des différents volets et de la coordination ;
- les cadres du PACE prendront part aux réunions suivantes :
 - session de l'OIE en mai 2004 à Paris ;
 - réunion frontalière prévue pour se tenir dans un pays étranger, le Togo ayant abrité la première ;
 - la réunion de coordination du PACE en juin 2003 à un endroit à préciser par la coordination régionale ;
 - la réunion sur la Péripneumonie Contagieuse Bovine qui sera organisée par la coordination de PACE au mois d'octobre à un endroit non encore précisé ;
 - toutes autres réunions intéressant les activités de PACE.

En vue de prendre part à ces réunions la coordination devra organiser la mission suivant les procédures du FED.

III.2. L'amélioration de la distribution des services et des médicaments vétérinaires

Au cours des deux premiers devis programmes le logement des fonds de garantie est en cours de réalisation dans la caisse de la société de caution mutuelle des vétérinaires du Togo en projet ; le DP3 sera mis à profit pour achever cette opération et accélérer l'octroi des prêts aux vétérinaire privés.

D'autre part la profession reste toujours marquée par une distribution

Des démarches seront entreprises auprès du gouvernement pour que soit prise la loi portant création de l'ordre national des vétérinaires du Togo dont le projet est en souffrance depuis plus de cinq ans.

Le projet de décret portant mandat sanitaire sera également repris et soumis aux autorités, le premier projet n'ayant jamais about (projet pourra être adopté au cours de la rencontre des vétérinaires privés).

L'ensemble des textes élaborés au cours du DP2 seront suivis pour être signés aux cours du DP3 afin de régler les autres problèmes qui existent encore dans l'exercice de la profession en clientèle privée.

III.3. Lutte contre la Peste Bovine

L'élaboration et la transmission de la demande de déclaration par l'OIE de pays indemne de la PB réalisées au cours du DP2 constituent l'aboutissement d'un long processus dont toutes les étapes ont été respectées depuis l'arrêt de la vaccination contre la PB en 1991, la déclaration de pays provisoirement indemne de la maladie en 1996 et enfin la mise en place d'un réseau de surveillance des maladies animales au cours du DP1.

Mais l'arrêt de la vaccination rend très vulnérable le cheptel à la maladie et nous oblige à garder un comportement de veille permanente qui passe par un réseau de surveillance toujours actif marqué par la poursuite de la recherche active de la maladie, le remplissage correct et l'envoi régulier des fiches, la surveillance de la faune sauvage et la sérosurveillance de la PB pour situer le niveau de circulation du virus.

Plusieurs activités sont prévues :

III.3.1. Au niveau des agents de terrain

Les agents de terrain vont poursuivre les activités suivantes :

- Examen clinique approfondi de tous les individus de tous les troupeaux de l'échantillon (une visite par troupeau est programmée) à l'aide de fiches inventoriant l'ensemble des individus de chaque troupeau et l'ensemble des signes, symptômes et lésions caractéristiques de la peste bovine ;
- Prélèvement sur tout cas clinique ;
- Prélèvement sérique systématique de tous les animaux âgés de plus d'un an quelque soit l'âge, le sexe, le mode de conduite pour les troupeaux n'ayant pas été touchés au cours du DP2 ;
- Visites libres des troupeaux additionnels (dont le nombre sera déterminé) ;
- Visite trimestrielles des troupeaux bovins et petits ruminants à déterminer sur les pistes de transhumance proches des grands marchés à bétail de Cinkassé, Koudjouaré, Niamtougou, Adétikopé ...

Les agents auront le devoir impératif de signaler tout signe de suspicion et/ou de morbidité.

III.3.2. Au niveau régional

- La supervision des postes d'observation par des visites de terrain (une tournée mensuelle du DCVR à chaque poste) ;
- L'organisation d'une réunion régionale mensuelle ;
- La centralisation et le tri des informations reçues et leur envoi à la Direction de l'Elevage et de la Pêche ;
- Les premières mesures de prophylaxie sanitaire en cas de réapparition de la maladie (isolement du troupeau suspect, limitation des mouvements ...) ;
- La rédaction et l'envoi régulier à la Direction de l'Elevage et de la Pêche des rapports OIE, d'urgence, mensuels ou annuels ;
- La distribution aux postes d'observation de matériel venant de la coordination ainsi que la transmission de l'information reçue ;

III.3.3. Au niveau du laboratoire

♦ Le prélèvement systématique des animaux éligibles des troupeaux suivis selon la prescription de la table d'Andrew JAMES) et leur analyse au niveau local et l'envoi dans un laboratoire de référence pour la deuxième fois après celle réalisée par le DP2 ;

III.3.4. Au niveau du Bureau de Surveillance Epidémiologique

- La supervision du Réseau : il est prévu 50 jours de mission programmés pour le suivi des activités (rencontre des agents de terrain) ;
- Rédaction des rapports ;
- Centralisation des informations pour l'envoi aux partenaires par la Direction de l'Elevage et de la Pêche ;
- Participation aux réunions régionales (animation du réseau) ;
- Elaboration du bulletin du REMATO en appui au chef volet communication.

III.3.5. Au niveau de la coordination

- Convocation d'une réunion mensuelle de travail (les chefs de volet et les cadres de la DEP) ;
- Elaboration des rapports d'activités ;
- Préparation de la réunion du comité de gestion du projet ;

- Envoi régulier des rapports financiers et d'activité à la coordination régionale et à Nairobi ainsi qu'à la Délégation de la CE au Togo et autres partenaires tels que l'ITRA, l'ICAT, VSF, AFD ... etc et à la hiérarchie administrative ;
- Visite de terrain : rencontre des partenaires du réseau (deux séances de travail d'un jour avec les UR) ;
- Réunion des Coordonnateurs ;
- Réunions frontalières ;
- Sessions OIE ...

III.3.6. Au niveau de la communication

Au cours du DP 3 la stratégie d'ensemble de la communication s'articule autour de 7 points suivants :

- l'organisation de réunion de sensibilisation et d'information du public cible ;
- l'animation des agents du réseau ;
- l'élaboration et l'exécution des programmes de formation des agents du réseau ;
- l'élaboration et la diffusion de supports de formation (brochure), d'information et de sensibilisation (affiches, et affichettes) ;
- l'Organisation d'émissions radiophoniques et télévisées ;
- la production et diffusion du bulletin du REMATO ;
- la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information zoo sanitaire.

Les messages prioritaires sont :

- la connaissance des zoonoses majeures ;
- le protocole de surveillance ;
- le rôle de la vaccination ;
- le réseau de surveillance des maladies ;
- la réalisation d'un prélèvement ;
- le plan d'urgence.

Les publics cibles sont :

- les autorités administratives et traditionnelles ;
- les cadres du projet ;
- les agents de terrain ;
- les éleveurs et l'ensemble du monde rural ;
- les agents-relais ;

PLANNING DES ACTIVITES DU DP3

Objectif global	Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Responsable	
ıriser la santé ıale pour une lioration de la uction et de ɔrovisionnement rotéine animales et :evenus des eurs	***I. Renforcer les services publics pour le contrôle des maladies et les interventions d'urgence***	1.1. Acquisition de l'équipement	Le réseau est équipé et fonctionnel	Dossier de marché	Rapport financier Archives	Comptable	Octobre 2(
		1.2. Formation spécialisée	Les cadres du PACE sont plus rentables	• Rapport de mission • Niveau de réalisation activités	Archives Rapport d'activités	Coordination régional BAMAKO	A fixer
		1.3. Supervision des postes d'observation	Les problèmes des chefs de postes d'observation sont connus et solutionnés	• Rapport mission • Nombre de contraintes levées • Fréquence des rapports	Archives	Chef BSE	Juillet Octobre Janvier Avril
		1.4. Animation du réseau de surveillance épidémiologique	L'information est partagée au niveau de l'ensemble du réseau	• PV de réunion • Nombre de fiches parvenues à la Coordination	Archives	Chef volet communication	Juillet Avril
		1.5. Elaboration et exécution du programme de formation des agents du RSE	Les capacités professionnelles des agents du réseau sont renforcées	Rapport d'évaluation de la formation des agents Nombre de fiches envoyés	Rapport d'activité du volet communication	Chef volet communication	Septembre Décembre
		1.6. Elaboration et diffusion de supports didactiques	Les agents du réseau sont plus efficaces	Documents élaborés	Rapport d'activité du volet communication	Chef volet communication	Juillet à D
		1.7. Production de documents d'information et de sensibilisation du public	La population sensibilisée participent activement aux activités du RSE	Existence de documents produits Nombre d'information fournies	Rapport d'activité du volet communication et BSE	Chef volet communication	Août Mars
		1.8. Production d'émissions radiophoniques et télévisées	L'information sur les activités du RSE circulent au sein de la population	Emissions Radio et télévision	Rapport d'activité du volet communication	Chef volet communication	Juillet Avril
		1.9. Production et diffusion des informations zoo sanitaires	La situation zoo sanitaire du pays est connue	Nombre de rapports sur la situation zoo sanitaire	Rapport d'activité du volet communication	Chef volet communication	Juillet Avril
		1.10. Réunion du CG	Le CG suit et oriente les actions du PACE	PV de réunion	Archives	Coordonnateur National	Juillet – M

Objectif global	Objectifs spécifiques	Activités majeures	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Personnes responsables	Période
		3.3. Prélèvement sérique systématique de tous les animaux et analyse des échantillons au niveau local et au niveau labo de référence	La circulation du virus est vérifiée	• Résultat labo correspondances • BE d'échantillon au laboratoire de référence	Rapport labo Archives	Chef laboratoire	Février 20
		3.4. Visite libre des troupeaux additionnels	L'ensemble des troupeaux est suivi	Fiches de visite Rapport mission	Archives	Chef BSE Chef P.O. DCVR	DP3
		3.5. Visite trimestrielle des troupeaux bovins, ovins, caprins sur les pistes de transhumance et proche grands marchés à bétail	Les troupeaux des zones à risques sont suivis	Fiches de visite Rapport mission	Archives	Chef BSE Chef P.O. DCVR	Juillet Octobre Janvier Avril
		3.6. Supervision mensuelle des P.O. par le DCVR	Les difficultés des P.O. sont connues et levées par le DCVR	• Rapport mission • Nombre de fiches bien remplies et transmises à la DCVR	Archives	DCVR	DP3
		3.7. Réunion mensuelle régionale par DCVR	Les activités du RSE sont harmonisées au niveau régional	• P.V. réunion • Nombre de fiches et rapport transmis	Rapport activité Archives	DCVR	DP3
		3.8. Centralisation et tri Information et envoi à la DEP	Les rapports sont régulièrement envoyé à la DEP	Nombre de rapports reçus à la DEP, BE	Archives	DCVR Chef volet communication	DP3
		3.9. Rédaction et envoi à la DEP des rapports OIE mensuel, d'urgence et annuel	L'état de fonctionnement du RSE dans chaque région est connu	• BE • Nombre de rapports reçus	Archives Correspondance	DCVR BSE + communication	DP3
		3.10. Distribution de matériel aux postes d'observation	Les postes sont équipés et fonctionnels	BE Nombre de réactions	Rapport	DCVR	DP3
		3.11. Organisation d'une session de recyclage des agents de terrain aux opérations de prélèvement sérique	Les agents de terrains sont familiarisés avec opération de prélèvement	Nombre de prélèvements réalisés	Rapport d'activité B.E.	Chef labo	Juin

		4.3. Définition plan de lutte contre PPCB	La stratégie de lutte est adopté par arrêté	Texte	Archives	Chef BSE	Juillet
		4.4. Réunion de sensibilisation des éleveurs, identification animaux	L'identification des animaux est acceptée de tous	• P.V. réunion • Nombre d'animaux bouclés	Archives	Chef Communication	Novembre
		4.5. Acquisition et pose des boucles	Les animaux sont identifiés	• Rapport d'activités • Nombre d'animaux bouclés	• Laisser Passer sanitaire • Rapport d'activités	Chef Section Epidémiologie DCV/R Vétérinaires Privés	Décembre
		4.6. Suite de l'enquête de la Tuberculose dans les abattoirs	Le statut de la maladie est connue	• Rapport d'activité • Nombre de fiches reçues	Archives	Chefs BSE DCV	DP3
		4.7. Organisation de la vaccination ciblée contre la CB	Les vaccinations en ceintures sont réalisées et la maladie est contenue	• Rapport d'activité • Nombre d'animaux vaccinés • Nombre de mortalités	Archive	Chef BSE DCV	Janvier

IV- PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU BUDGET DP3

IV.1. Renforcement des services publics

IV.1.1. Personnel

Le projet prend en charge le traitement du Secrétaire-Comptable, du Coordonnateur et d'un chauffeur.

Les frais de personnel comprennent les charges sociales.

L'ensemble des coûts qui s'élèvent à 10.920.000 est repris dans le tableau ci-dessous.

Personnel	Coût
Coordonnateur	6.600.000 F
Secrétaire-Comptable	3.600.000 F
Chauffeurs	720.000 F
TOTAL	**10.920.000 F**

IV.1.2. Equipement

Il est prévu l'acquisition d'un véhicule tout terrain à 18.000.000 francs.

Ce véhicule qui est affecté au laboratoire devra pouvoir effectuer des distances importantes même sur route difficilement carrossable et transporter une équipe d'au moins 6 personnes étant entendu que c'est le véhicule qui sera fréquemment utilisé par l'équipe mobile du RSE et pour le transport des cadres aux réunions frontalières ; prévu dans le plan global l'acquisition de ce véhicule est indispensable pour la poursuite des activités pendant et après le projet.

D'autres équipements sont prévus :

Cinq (5) micro ordinateurs à 2.000.000 chacun soit 10.000.000 ; ils équiperont les DCV afin d'y faciliter le travail de secrétariat et des statistiques qui est désormais très important en volume et occupe plus des 2/3 du temps.

Désignation	Coût
Véhicule équipe mobile	18.000.000 F
Micro Ordinateur de table (5)	10.000.000 F
TOTAL	**28.000.000 F**

IV.1.3.1. Voyages

IV.1.3.1.1. Voyages internationaux

Cette rubrique prend en compte l'acquisition des billets en classe économique, le coût des séjours et visas pour les cadres appelés à prendre part aux réunions internationales.

Pour couvrir l'ensemble des participations il est prévu dix millions cinq cent mille (10.500.000) francs dont 2.200.000 sont pris en compte par le budget national. Tout ceci se décompose de la façon suivante :

1. Session général de l'OIE 2.800.000
 - Deux personnes
 - billet d'avion : 500.000 x 2
 - per diem : 110.000/jour/personne
 - durée : 8 jours

2. Réunions des Coordonnateurs : 3.300.000
 - Trois personnes
 - Billet d'avion : 500.000 x 3 = 1.500.000
 - Per-diem : 70.000/jours pendant 8 jours

3. Réunion sur la PPCB : 2.200.000
 - Deux personnes
 - Billet d'avion : 500.000 x 2 = 1.000.000
 - Per-diem : 70.000 x 2/jours x 8 jours

4. Réunion frontalière sous régionale : 2.200.000 F CFA
 Au cas où le voyage pourrait se faire par la route tous les cadres de l'équipe centrale pourraient y prendre part.
 - Deux personnes sont prévues par avion
 - Billet d'avion : 500.000 x 2 =
 - Per-diem : 70.000/jours pendant 8 jours

 Ce montant est pris en compte par le budget national

IV.1.3.1.2. Voyages nationaux

Pour les voyages nationaux, dans le souci d'améliorer le rendement du travail par une meilleure prise en charge du personnel au cours des déplacements dans le pays dans un contexte où plusieurs augmentations de frais d'hôtel sont intervenues depuis 2001-2002, les taux des per diem sont portés de 14.000 à 18.000 pour les cadres se déplaçant d'une région à une autre et de 5.000 à 6.000 pour les chauffeurs tandis que dans une même région le taux est fixé à 5.000

Il est prévu 50 jours de mission pour le chef BSE pour le suivi des activités de terrain (900.000) et 50 jours de mission pour le Chef Volet Communication pour les séances d'animation du Réseau.

Deux cadres du niveau central se rendront 2 fois dans chaque région pour l'organisation de campagne d'animation du réseau pour laquelle 4.000.000 F CFA sont prévus. Cette somme couvrira les frais d'organisation de ces réunions de déplacement et de nourriture des participants.

IV.1.3.2. Rencontres nationales et ateliers de formation

Au niveau des régions il est prévu une rencontre mensuelle des chefs de poste d'observation autour du DCV pour le rapport mensuel d'activités OIE et PACE évaluée à 1.980.000 à raison de 3.000 F par personne pour le manger, le voyage et la nuit (à prendre sur le budget national).

IV.1.3.3. Fournitures de bureau

Des fournitures seront acquises pour le de fonctionnement du projet pour un montant de 2.500.000 F CFA.

IV.1.3.4. Véhicules

Cinq (5) véhicules régionaux hérités du PLTA auxquels viennent de s'ajouter les véhicules acquis au DP1 et DP2 et celui prévu pour le DP3.

Cinquante (50) motos travaillant dans le cadre du réseau sont pris en charge pour le carburant, les réparations diverses et l'assurance.

Il est prévue pour l'ensemble une enveloppe de 12.040.000 F CFA sur le budget FED.

Désignation	Coût
1. Véhicule BSE	
Carburant	1.095.000 F
Entretien	500.000 F
Assurance	400.000 F
2. Véhicule des UR	
Carburant	Budget National (B.N.)
Entretien	Budget National (B.N.)
Assurance	1.250.000 F
3. Motos Réseau actif	
Carburant	2.400.000 F
Entretien	3.000.000 F
Assurance	500.000 F
4. Véhicule coordination	
Carburant	1.095.000 F
Entretien	500.000 F
Assurance	400.000 F
5. Véhicule labo et équipe mobile	
Carburant	300.000 F
Entretien	200.000 F

IV.1.3.5. Laboratoire

Il sera acquis des consommables évalués à 5.000.000 F CFA sur engagement spécifique et il est prévu 500.000 F CFA pour l'envoi d'échantillons à un laboratoire de référence.

IV.1.3.6. Communication

Il sera produit 4 bulletins trimestriels estimés à 400.000 par trimestre (1.600.000).

IV.1.3.7. Formations spécialisées

Il est prévu plusieurs formations pour les cadres du projet pour un montant prévisionnel de 7.200.000 pour la prise en charge des billets d'avion, des séjours et du coût de la formation (environ 1.800.000 F CFA par formation).

Formation	Coût
- Epidémiologie (1 séance)	1.800.000 F
- Privatisation (1 séance)	1.800.000 F
- Coordonnateurs (1 séance)	1.800.000 F
- Communication (1 séance)	1.800.000 F
TOTAL	**7.200.000 F**

IV.2. Amélioration de la distribution des médicaments et services vétérinaires

IV.2.1. Personnel

Néant

IV.2.2. Equipement

Aucun équipement n'est prévu

IV.2.3. Fonctionnement

IV.2.3.1. Voyage

IV.2.3.1.1. Voyages nationaux

Il est prévu 20 jours de tournée du chef de volet pour un coût de 360.000 F CFA.

Pour la gestion du fonds de garantie il est prévu deux réunions des comités technique et paritaire pour un montant de 200.000 F CFA.

IV.3. Lutte contre la Peste Bovine

IV.3.1. Personnel

IV.3.2. Equipements

Les équipements du réseau serviront à la lutte contre la PB.

IV.3.3. Fonctionnement

IV.3.3.1. Voyages

IV.3.3.1.1. Voyages internationaux

Voir IV.1.3.1.1.

IV.3.3.1.2. Voyage nationaux

Il est prévu une campagne sérologique de la peste bovine pour laquelle le chef volet laboratoire effectuera des voyages dans les différentes régions (40 nuitées) soit 720.000 et un atelier sur la faune sauvage pour 1.500.000 F.

Désignation	Coût
Campagne sérologique PB	720.000 F
Mission du Chef BSE	Budget National (B.N.)
Mission Chef Volet Communication	Budget National (B.N.)
Atelier faune sauvage	1.500.000 F
TOTAL	2.220.000 F

IV.3.3.1.3. Rencontres nationales et ateliers de formation

Il est prévu un atelier de formation des agents sur la faune sauvage pour un montant de 1.500.000.

IV.3.3.2. Fourniture de bureau

IV.3.3.3. Véhicules

Voir IV.1.3.4.

IV.3.3.4. Formations spécialisées

IV.4. Lutte contre la PPCB et les autres épizooties

IV.4.1. Personnel

IV.4.2. Equipement

IV.4.3. Fonctionnement

IV.4.3.1. Voyages

IV.4.3.1.1. Voyages internationaux

Il est prévu une rencontre frontalière pour l'harmonisation des activités de contrôle des épizooties à laquelle prendront part l'ensemble des cadres de PACE. Le montant évalué à 2.200.000 est pris en compte par le budget national.

Il est également attendu l'organisation d'une réunion régionale sur les stratégies de lutte contre la PPCB en octobre 2003 ; deux cadres y prendront part (voir IV.3.1.1.).

Au cas où il serait organisé des rencontres non prévues par le DP3 des arrangements budgétaires devront permettre la prise en charge des participants de PACE-TOGO dans la mesure où celui-ci trouve un intérêt dans les sujets traités.

IV.4.3.1.2. Voyages nationaux

Il est prévu des tournées de collecte des informations zoo sanitaires par le chef volet communication (20 jours soit 360.000).

IV.4.3.1.3. Rencontres nationales et ateliers de formation

Aucune prévision

Code	Rubrique	Unité	Quantités	Coût unit	Financement FED		Financement TOGO	Financement FED + TOGO
					Engagement spécifique	Engagement en réel		
1	Renforcement des services publics Vétérinaires							
1.1.	Bureau de surveillance épidémiologique							
1.1.1.	Personnel							
1.1.1.1.	Salaire brut du chauffeur	*mois*	*12*	*60 000*		*720 000*		720 0
1.1.1.2.	Chef BSE	*mois*	*12*	*290 000*			3 480 000	3 480 0
1.1.2.	Equipement							
1.1.3.	Fonctionnement							
1.1.3.1.	Per diem déplacement dans le pays	*jour*	*50*	*18 000*		*900 000*		900 0
1.1.3.2.	Per diem chauffeur	*jour*	*50*	*6 000*		*300 000*		300 0
1.1.3.4.	Véhicule					*0*		
1.1.3.4.1.	Carburant	*F/ Litre*	*3 000*	*365*		*1 095 000*		1 095 0
1.1.3.4.2.	Entretien et réparation	*estimat°*	*1*	*500 000*		*500 000*		500 0
1.1.3.4.3.	Assurance véhicule	*Unité*	*1*	*400 000*		*400 000*		400 0
1.1.3.5.	Formation					*0*		
1.1.3.5.1.	Epidémiologiste pricipal	*unité*	*1*	*1 800 000*		*1 800 000*		1 800 0
	Sous total Epidémiologie				*0*	*5 715 000*	*3 480 000*	*9 195 0*

Code	Rubrique	Unité	Quantités	Coût unit	Financement FED		Financement TOGO	Financement FED + TOGO
					Engagement spécifique	Engagement en appui		
1.2.	Appui au laboratoire							
1.2.1.	Personnel							
1.2.1.1.	Chauffeur	mois	12	60 000			720 000	720
1.2.1.2	Chef Laboratoire	mois	12	160 000			1 920 000	1 920
1.2.2.	Equipement							
1.2.2.1	Véhicule	unité	1	18 000 000		18 000 000		18 000
1.2.3.	Fonctionnement							
1.2.3.1.	Missions extérieures							
1.2.3.2.	Per diem déplacements dans le pays	jour	20	18 000		360 000		360
1.2.3.3.	Per diem du chauffeur	jour	20	6 000		120 000		120
1.2.4	Véhicule					0		
1.2.4.1	Carburant	F/ Litre	1 000	300		300 000		300
1.2.4.2	Entretien et réparation	estimat°	1	200 000		200 000		200
1.2.4.3	Assurance véhicule	Unité	1	400 000		400 000		400
1.2.3.5	Formation					0		
1.2.3.6	Consommable labo. Central (Hors régie)	lot	1	5 000 000	5 000 000			5 000
1.2.3.7	Frais d'envoi au labo. Mondial de référence	Unité	50	10 000		500 000		500
	Sous total appui au laboratoire				5 000 000	19 880 000	2 640 000	27 520

	Rubrique	Unité	Quantités	Coût unit	Financement FED		Financement	Financement
					Engagement spécifique	Engagement en régie	TOGO	FED + TOGO
1.3.	Unités Régionales							
1.3.1.	Personnel							
1.3.1.1.	Vétérinaire Inspecteur Général	mois	12	290 000			3 480 000	3 480
1.3.1.2.	Vétérinaire Inspecteur	mois	48	160 000			7 680 000	7 680
1.3.1.3.	DRAEP	mois	60	290 000			17 400 000	17 400
1.3.2.	Equipement							
1.3.2.2	Micro ordinateur avec accessoires pour les UR	unité	5	2 000 000		10 000 000		10 000
1.3.3.	Fonctionnement							
1.3.3.1.	Perdiem déplacement intérieur du pays	jour	120	5 000			600 000	600
1.3.3.2.	Per diem chauffeur	jour	120	1 500			180 000	180
1.3.3.3	Matériel roulant							
1.3.3.3.1.	Véhicule	Unité						
1.3.3.3.1.1.	Carburant pour les 5 UR	F/ Litre	6 000	300			1 800 000	1 800
1.3.3.3.1.2.	Entretien et réparation des véhicules des 5 UR	Unité	5	300 000			1 500 000	1 500
1.3.3.3.1.3.	Assurance		5	250 000		1 250 000		1 250
1.3.3.4	Réunion mensuelle	Unité	60	33 000			1 980 000	1 980
	Sous total fonctionnement 5 UR				0	11 250 000	34 620 000	45 870

Code	Rubrique	Unité	Quantités	Coût unit	Financement FED		Financement	Financement
					Engagement spécifique	Engagement en régie	TOGO	FED + TOGO
1.4.	Réseau actif							
1.4.1.	Personnel							
1.4.1.1.	Postes d'observation	mois	600				0	
1.4.2.	Equipement							
1.4.3.	Fonctionnement					0		
1.4.3.1.	Prime de responsabilité (agents moto nat)	mois	360	5 000		1 800 000		1 800
1.4.3.2.	Prime de responsabilité plus entretien moto PACE	mois	240	5 000		1 200 000		1 200
1.4.3.3.	Frais d'envol prélèvements	postes	5	5 000			25 000	25
1.4.3.4.	Matériel roulant					0		
1.4.3.4.1.	Motos					0		
1.4.3..4.1.1.	Carburant pour 50 motos	F/ Litre	6 000	400		2 400 000		2 400
1.4.3.4.1.2.	Assurance	Unité	20	25 000		500 000		500
1.4.3.4.1.3.	Assurance	Unité	30	25 000			750 000	750
1.4.3.5.	Animation du Réseau (réunion)	Unité	10	400 000		4 000 000		4 000
	Sous total réseau actif				0	9 900 000	775 000	10 675

					Engagement spécifique	Engagement en €/cfa	TOGO	FED + TOGO
1.5.	Appui à la coordination							
1.5.1.	Personnel							
1.5.1.1.	Salaire brut							
1.5.1.1.1.	Coordonnateur	mois	12	550 000		6 600 000		6 600 0
1.5.1.1.2.	Agent administratif et financier	mois	12	300 000		3 600 000		3 600 0
1.5.1.1.3	Chauffeur	mois	12	60 000			720 000	720 0
1.5.2.	Equipement							
1.5.3.	Fonctionnement							
1.5.3.1.	Missions à l'extérieur							
1.5.3.1.1.	Réunions de coordination	H/J	3	1 100 000		3 300 000		3 300 0
1.5.3.1.2.	Session générale OIE	H/J	2	1 400 000		2 800 000		2 800 0
1.5.3.1.3.	Réunion frontalière PACE	H/J	2	1 100 000			2 200 000	2 200 0
1.5.3.1.4	Réunion PPCB	H/J	2	1 100 000		2 200 000		2 200 0
1.5.3.2.	Per diem déplacements dans le pays					0		
1.5.3.2.1.	Coordonnateur	jour	14	18 000		252 000		252 0
1.5.3.2.2	Responsable communication	jour	50	18 000		900 000		900 0
1.5.3.2.3	Secrétaire Compable	jour	20	18 000		360 000		360 0
1.5.3.2.3.	Chauffeur	jour	50	6 000		300 000		300 0
1.5.3.2.4.	Eau et Electricité	F/ Mois	12	915 000			10 980 000	10 980 0
1.5.3.3.	Matériel roulant							
1.5.3.3.1.	Véhicule							
1.5.3.3.1.1.	Carburant	F/ Litre	3 000	365		1 095 000		1 095 0
1.5.3.3.1.2.	Entretien et réparation	Unité	1	500 000		500 000		500 0
1.5.3.3.1.3.	Assurances	Unité	1	400 000		400 000		400 0
1.5.3.4.	Production et diffusion de Bulletin Remato	Unité	4	400 000		1 600 000		1 600 0
1.5.3.5.	Frais Général de Gestion y compris fourniture de bureau	Unité	1	2 500 000		2 500 000		2 500 0
1.5.3.6	Communication (tél., fax, internet)	Unité	1	1 000 000		1 000 000		1 000 0
1.5.3.7	Production de documents de formation et de sensibilisation	Unité	1	1 800 000		1 800 000		1 800 0
1.5.3.8	Réunion comité de Gestion	Unité	2	100 000		200 000		
1.5.4	Formation							
1.5.4.1	Evaluation qualité et analyse des risques	Unité	1	1 800 000		1 800 000		1 800 0
1.5.4.2	Formation en Communication	Unité	1	1 800 000		1 800 000		1 800 0
	Sous total appui à la coordination				0	33 007 000	13 900 000	46 707 0
	Total rubrique 1				5 000 000	79 752 000	55 415 000	139 967 0

					Engagement spécifique	Engagement en dgt	TOGO	FED + TOGO
2	Amélloration de la distribution des services et médicaments vétérinaires							
2.1.	Personnel							
2.1.1.	Chef volet (VI)	mois	12	160 000			1 920 000	1 920 (
2.2.	Equipement							
2.3.	Fonctionnement							
2.3.1.	Missions à l'extérieur							
2.3.1.1	Perdiem dans le pays	H/J	10	18 000		180 000		180 (
2.3.1.2	Perdiem chauffeur	H/J	10	6 000		60 000		60 (
2.3.2.	Réunions des comités paritaire et technique	Unité	4	50 000		200 000		200 (
2.3.5	Formation							
2.3.5.1	Formation responsable Privatisation	Unité	1	1 800 000		1 800 000		1 800 (
	Total rubrique 2				0	2 240 000	1 920 000	4 160 (
3.	Lutte contre la peste bovine							
3.1.	Personnel							
3.2.	Equipement							
3.3.	Fonctionnement							
3.3.1.	Déplacement Cadre	H/J	30	18 000			540 000	540 (
3.3.2.	Déplacement Chauffeur	H/J	30	6 000			180 000	180 (
3.3.3	Campagne sérologique Déplacement chef Labo	H/J	40	18 000		720 000		720 (
3.3.4	Atelier faune sauvage	Unité	1	1 500 000		1 500 000		1 500 (
3.3.5	Déplacement chef Communication	HJ	30	18 000			540 000	540 (
	Total rubrique 3				0	2 220 000	720 000	720 (
4.	Lutte contre les autres épizooties							
4.1.	Personnel							
4.2.	Equipement							
4.3.	Fonctionnement							
4.3.1.	Atelier de validation PPA	Unité	1	540 000		540 000		540 (
4.3.2.	Déplacement Chauffeur	H/J	30	6 000		180 000		180 (
4.3.4	Collecte information zoosanitaire	H/J	20	18 000		360 000		360 (
	Total rubrique 4				0	1 080 000	0	720 (
	Total sans imprévus				5 000 000	85 292 000	58 055 000	145 567 (
	Imprévus (2 p. cent)					1 705 840		2 911 (
	TOTAL GENERAL				5 000 000	86 997 840	58 055 000	148 478 (
TOTAL FINANCEMENT FED		5.000.000 + 86.997.840			91 997 840			

1.1.	Salaire brut du chauffeur	*720 000*		*720 000*	-	
2.	Equipement				-	
3.	Fonctionnement				-	
3.1.	Missions extérieures	-		-	-	
3.1.1.	Atelier régional sur la faune (1pers.)	-		-	-	
3.2.	Per diem déplacement dans le pays	*420 000*		*900 000*	- *480 000*	
3.3.	Per diem chauffeur	*150 000*		*300 000*	- *150 000*	
3.4	Fourniture de bureau	*1 000 000*		-	*1 000 000*	
3.4.	Véhicule				-	
3.4.1.	Carburant	*1 860 000*		*1 095 000*	*765 000*	
3.4.2.	Entretien et réparation	*1 500 000*		*500 000*	*1 000 000*	*Prise en compte à la li*
3.4.3	Assurance véhicule			*400 000*	- *400 000*	
3.5.	Communication (Tél, Fax, Internet)	*1 000 000*			*1 000 000*	*il s'agit d'un report du pis au DP*
3.5.	Formation				-	
3.5.1.	Formation épidémiologiste			*1 800 000*	- *1 800 000*	
	Sous total Epidémiologie	***6 650 000***		***5 715 000***	***935 000***	

		Montant prévu dans le DP3 du PC	DP3		Ecart	Explication
			Engagement spécifique	Engagement arrêté		
	Appui au laboratoire					
	Personnel					
.1	Indemnité de recherches desresponsables	*840 000*			*840 000*	*Cette indemnité a été s depuis le DP1*
	Equipement				-	
.1.	Véhicule	*10 000 000*		*18 000 000*	- *8 000 000*	*nécessité pour le tran plus grande éq*
	Fonctionnement				-	
.1.	Missions extérieures				-	
.1.1.	Réunion des responsables de laboratoire	*1 200 000*			*1 200 000*	*non prévue par la co régionale*
.1.2.	Déplacements nationaux	*420 000*		*360 000*	*60 000*	
.1.3.	Per diem du chauffeur	*150 000*		*120 000*	*30 000*	
	Véhicule				-	
.1	Carburant			*300 000*	- *300 000*	*ommission dans*
.2	Entretien et réparation			*200 000*	- *200 000*	*ommission dans*
.3	Assurance			*400 000*	- *400 000*	
.4.	Formation				-	
.5.	Consommable labo. (hors régie)	*2 000 000*	*5 000 000*		- *3 000 000*	
.6.	Frais d'envoi au labo. Mondial de référence	*1 000 000*		*500 000*	*500 000*	*meilleure estim*
					-	
	Sous total appui au laboratoire	*14 770 000*	*5 000 000*	*19 880 000*	- *10 110 000*	

	Rubrique	Montant prévu dans le DP3 du PC	DP3 Engagement spécifique	DP3 Engagement en règle	Ecart	Explication
	Unités Régionales					
	Personnel					
	Equipement					
.1	Micro ordinateurs pour les DCV			10 000 000	- 10 000 000	importance des doss
	Fonctionnement				-	
.1.	Déplacements nationaux	420 000			420 000	budget nation
.2.	Per diem chauffeur	150 000			150 000	budget nation
.1	Prime de responsabilité	1 800 000			1 800 000	supprimées
.3	Véhicule				-	
.3.1.	Carburant	6 200 000			6 200 000	budget nation
.3.2.	Entretien et réparation	3 750 000			3 750 000	budget nation
.3.3.	Assurance	-		1 250 000	- 1 250 000	
.4.	Consommable laboratoire	2 000 000			2 000 000	les labos des régions s supprimées
.5	Formation				-	
.5.1.	Recyclage				-	
.5.2.	Animation régionale	1 000 000			1 000 000	voir ligne 14
	Sous total fonctionnement 5 UR	**15 320 000**		**11 250 000**	**14 070 000**	

ode	Rubrique	Montant prévu dans le DP3 du PC	DP3	Ecart	Explication
	Réseau actif				
	Personnel				
	Equipement				
	Fonctionnement				-
.1.	Prime de responsabilité (moto)	3 600 000	3 000 000	600 000	calcul basés sur ex
.2.	Frais d'envoi prélèvements	750 000	-	750 000	budget nation
.4.	Motos				-
.4.1.	Carburant pour 30 motos	5 580 000	2 400 000	3 180 000	expérience vé
.4.2	Entretien et réparation motos	1 500 000		1 500 000	
.4.1.2.	Assurance	-	500 000	- 500 000	besoin senti depuis le D
.5.	Formation				-
.5.1.	Recyclage	4 500 000		4 500 000	utilité minoré
.5.2	Animation du réseau (réunion)		4 000 000	- 4 000 000	en remplacement de la
	Sous total réseau actif	**15 930 000**	**9 900 000**	**10 030 000**	

	Rubrique	Montant prévu dans le DP3 du PG	DP3 : Engagement spécifique	DP3 : Engagement en règle	Ecart	Explicatio
	Appui à la coordination					
1.	Personnel					
1.1.	Coordonnateur			6 600 000	- 6 600 000	*institué par aven*
1.2.	Secrétaire comptable	*3 000 000*		*3 600 000*	- *600 000*	*revu à la haussea démission*
1.3	Indemnité mensuelle Coordonnateur	*600 000*			*600 000*	*supprimées (avenant*
1.4	Indemnité mensuelle Responsable Communication	*420 000*			*420 000*	*supprimées (avenant*
1.5	Indemnité mensuelle Secrétaire	*180 000*			*180 000*	*supprimées (avenant*
1.6	Indemnité mensuelle Comptable matière	*180 000*			*180 000*	*supprimées (avenant*
1.7	Indemnité mensuelle Agent de saisie	*180 000*			*180 000*	*supprimées (avenant*
1.8	Salaire Chauffeur	*180 000*			*180 000*	*indemnités supprimée*
2.	Equipement				-	
2.1.	Véhicule				-	
2.2	Micro ordinateur de table	-			-	
2.3	Support audio visuel	*5 000 000*		-	*5 000 000*	*déjà acquis au DP1*
3.	Fonctionnement				-	
3.1.	Missions à l'extérieur				-	
3.1.1	Réunions régionales PACE et internationales	*6 000 000*		*3 300 000*	*2 700 000*	*prévision pour toutes n extérieures*
3.1.2	Réunions Générale OIE			*2 800 000*	- *2 800 000*	*prévision pour toutes n extérieures*
3.1.3	Réunions Frontalière PACE				-	*budget natio*
3.1.4	RéunionsPPCB			*2 200 000*	- *2 200 000*	
3.1.2.	Per diem déplacements dans le pays				-	
3.1.2.1.	Coordonnateur	*280 000*		*252 000*	*28 000*	
3.1.2.2.	Responsable communication	*280 000*		*900 000*	- *620 000*	*expériences vé*
3.1.2.3	Secrétaire Comptable			*360 000*	- *360 000*	*expériences vé*
3.1.2.3.	Chauffeur	*300 000*		*300 000*	-	*expériences vé*
3.1.2.4	ChauffeurRésponsable privatisation	*280 000*			*280 000*	*expériences vé*
3.2.	Matériel roulant				-	
3.2.1.	Véhicule				-	
3.2.1.1.	Carburant	*1 674 000*		*1 095 000*	*579 000*	*expériences vé*
3.2.1.2.	Entretien et réparation véhicule	*1 500 000*		*500 000*	*1 000 000*	*expériences vé*
3.2.1.3.	Assurances	*300 000*		*400 000*	- *100 000*	*expériences vé*
3.2.1.5	Entretien matériel de bureau				-	
3.2.1.5	Réunion Comité de pilotage	*400 000*		*200 000*	*200 000*	
3.4.	Production de bulletin trimestriels			*1 600 000*	- *1 600 000*	

Code	Rubrique	Montant prévu dans le DP3 du PC	DP2 Engagement technique	DP2 Engagement en régie	Ecart	Explicatio
.3.5.	Production de document de formation	-		1 800 000	- 1 800 000	
.3.6.	Communication (Tél, Fax, Internet)	-		1 000 000	- 1 000 000	besoin senti aucours d DP2
.3.7.	Frais généraux de gestion y compris fongible	2 000 000		2 500 000	- 500 000	
.3.8	Repotage TV, Radio	1 000 000			1 000 000	expériences ve
.3.9	Formation .				-	
.3.9.1.	Evaluation risque			1 800 000	1 800 000	prévu au DP1 et succesuiven
.3.9.2.	Formation enCommunication	-		1 800 000	1 800 000	prévu au DP1 et succesuiven
.3.10	Réunion bilan PACE	1 500 000			- 1 500 000	expériences ve
	Sous total appui à la coordination	*25 254 000*		*33 007 000*	- *3 553 000*	
	Total rubrique 1	*77 924 000*	*5 000 000*	*79 752 000*	*11 372 000*	

Code	Rubrique	Montant prévu dans le DP3 du PC	DP2 Engagement technique	DP2 Engagement en régie	Ecart	Explicatio
	Amélioration de la distribution des services et médicaments vétérinaires					
	Personnel					
.1	Indemnité responsable privatisation	420 000			420 000	supprimé par avena
2.	Equipement				-	
3.	Fonctionnement				-	
3.1.	Voyage d'étude				-	
3.2.	Déplacement dans le pays			180 000	- 180 000	expérienc
	Perdiem chauffeur			60 000	- 60 000	
3.3.	Réunions des comités	200 000		200 000	-	
3.4.	Sensibilisation des éleveurs	3 000 000			3 000 000	voir ligne 14
3.5	Formation responsable privatisation			1 800 000	- 1 800 000	formation successiver
	Total rubrique 2	*3 620 000*		*2 240 000*	*1 380 000*	

	Campagne sérologique			720 000	- 720 000	activité reportée succe
	Atelier faune sauvage			1 500 000	- 1 500 000	activité prévue et non r DP1
	Déplacement du Chef en communication				-	Budget nation
					-	
	Total rubrique 3	570 000		2 220 000	- 1 650 000	

ode	Rubrique	Montant prévu dans le DP3 du PG	DP3 Engagement spécifique	Engagement en régie	Ecart	Explication
	Lutte contre les autres épizooties					
	Personnel					
	Equipement				-	
	Fonctionnement				-	
1.	Atelier de validation campagne séro PPA			540 000	- 540 000	activité repor
3.	Déplacement chauffeur			180 000	- 180 000	
5	Collecte information zoosanitaire			360 000	- 360 000	déplacement dans
	Total rubrique 4	-	-	1 080 000	- 1 080 000	
	Total sans imprévus	82 114 000	5 000 000	85 292 000	10 022 000	
	Imprévus (2 p. cent)	1 642 280		1 705 840	200 440	
	TOTAL GENERAL	83 756 280	5 000 000	86 997 840	10 222 440	
OTAL Financement FED 5.000.000 + 86.997.840			91.997.840			

VII. DOCUMENT DE CONTRAT DE REGIE D'AVANCE POUR LE DEVIS-PROGRAMME

Le présent devis programme est le devis programme n° 3 relatif à la période du 1er mai 2003 au 30 avril 2004. Il entrera en vigueur à sa date de signature.

Le présent document définit le cadre administratif, financier et technique du devis programme n° 3.

1. Structure d'exécution de gestion

Conformément aux dispositions définies dans la convention de financement du programme/projet, et notamment dans ses Dispositions Techniques et Administratives d'exécution (dénommés D.T.A.), le programme / projet dispose de l'autonomie technique et financière pour la gestion d'une partie des ressources qui lui sont allouées : en particulier, l'exécution des dépenses financées dans le cadre de la "Régie FED" s'effectue sous l'autorité des Régisseurs désignés. Les dépenses à exécuter dans le cadre de la "Régie FED" ne peuvent l'être qu'après que l'Ordonnateur National des fonds du FED et le Chef de la délégation de la Commission Européenne :

- Aient approuvé le devis programme correspondant.
- Et aient signé et contresigné respectivement le présent document contractuel.

2. Régisseurs et Comptables

L'Ordonnateur National des fonds du FED, conformément à l'article 312 de la Convention de Lomé, délègue partiellement aux Régisseurs désignés ci-dessous ses pouvoirs :

- (d'Ordonnateur en vertu de l'article 313 de la convention de Lomé IV) pour signature de marchés de travaux, de marchés de fournitures / équipement, de certains marchés de services, avec les limitations indiquées dans le tableau ci-après;
- (d'Ordonnateur en vertu de l'article 224 g de la convention de Lomé IV) pour la signature de protocoles d'accord, avec les limitations indiquées dans le tableau ci-après;
- (de régisseur en vertu de l'article 299 § 2 de la convention de Lomé IV) pour l'exécution de dépenses de rémunérations locales, avec les limitations indiquées dans le tableau ci-après.

Cette délégation partielle de pouvoirs comporte les conditions suivantes :

- le respect des règles de la comptabilité générale en vigueur dans le pays.
- le respect des règles contenues dans l'annexe 3 "Modalités d'exécution des Régies dans les programmes financés par le FED".
- le dépôt légalisé des signatures habilitées des Régisseurs et des Comptables.
- l'ouverture d'un compte bancaire spécial dénommé "Régie FED du PACE-TOGO.
- la non - incapacité physique du Régisseur et du Comptable

Le Régisseur et le Comptable désignés sont :

Fonction	Partie nationale	Assistance technique
Régisseur Comptable		

- Conformément aux D.T.A., la responsabilité d'exécution de cette régie a été donnée à une institution publique dépendante de l'Etat, représentée par le Régisseur de la partie nationale désigné ci-dessus.

2. PERIODE COUVERTE PAR LA REGIE

La présente régie est ouverte pour la période du 1er mai 2003 au 30 avril 2004.

Les paiements au titre de cette régie ne pourront être exécutés que pour des dépenses réalisées pendant la période ci-dessus. Certaines opérations de gestion de cette régie pourront s'effectuer au-delà de la date de fin ci-dessus, telles que la (ou les) dernière (s) demande (s) de réapprovisionnement et/ ou apurement correspondant aux dernières dépenses effectuées dans la période, ainsi que les opérations de clôture de la régie.
Dans tous les cas, la clôture de la régie devra être établie au plus tard 6 mois la date de fin ci-dessus.

La clôture ne peut être effectuée que si le "solde de régie" est nul (dans le cas contraire la clôture ne sera pas acceptée, ce qui aura pour conséquence le refus de la demande d'engagement de la 3ème régie par la Commission et (le cas échéant) le gel de 2ème régie (Délégation et Siège)[1].

Tableau 1 : Limites fixées pour la délégation partielle de pouvoir d'ordonnancement aux Régisseurs désignés pour la "Régie FED

		En monnaie Nationale
1. Marchés de Travaux		
Investissement (y compris la maintenance)	<10 000 EURO	< 6.559.570 F
2. Marchés de Fourniture / équipement		
2.1. Investissement	<10 000 EURO	< 6.559.570 F
2.2. Fonctionnement	<10 000 EURO	< 6.559.570 F
3. Protocoles d'accord (Subventions du PACE-TOGO à d'autres opérateurs)	<10 000 EURO	< 6.559.570 F
4. Services		
4.1. Conception, gestion, suivi et évaluation du projet	non	non
4.2. Etudes, audits, surveillance de travaux, etc.	<10 000 EURO	< 6.559.570 F
4.3. Personnel d'encadrement du PACE-TOGO [2]	oui	oui
4.4. Personnel d'exécution du PACE-TOGO[2+3]	oui	oui

1. Un « solde de régie nul » à la date de clôture signifie :

 i) Soit que toutes les dépenses effectuées par le PACE-TOGO ont été acceptées par les services de l'O.N. et la délégation, et donc remboursées par les réapprovisionnements successifs versés par le FED, soit déduits de l'avance initiale (cf. mécanismes de récupération des avances).

 ii) ou que les dépenses effectuées par le PACE-TOGO mais non acceptées par les services de l'O.N. et la délégation ont été remboursées au compte bancaire "régie FED" du PACE-TOGO par une autre source que le FED. C'est à dire :

 - par le budget national (si le document contractuel régie prévoit que la responsabilité d'exécution de cette régie a été donnée à une institution publique dépendante de l'Etat concerné, ou à l'un de ses représentants).

2. A l'exclusion des traitements des fonctionnaires mis à disposition du PACE-TOGO par les ministères (ces traitements doivent rester à la charge du budget national) ; en revanche, la "régie FED" peut prendre à sa charge :

 - les primes diverses allouées aux fonctionnaires mis à disposition (voir document en annexe "Modalités d'exécution des Régies dans les Programmes financés par le FED"). La Délégation de la Commission Européenne se réserve le droit de revoir les montants et les modalité d'octroi de celles-ci en fonction des recommandations faites par l'ensemble des bailleurs de fonds et en concertation avec l'O.N. en matière de rémunération des agents de l'Etat impliqués dans le suivi ou la mise en œuvre de projets financés par les bailleurs extérieurs ;
 - les traitements (et primes) des cadres non fonctionnaires recrutés et employés par le PACE-TOGO (contrats à durée déterminée).

3. Les traitements (et primes) des personnels d'exécution recrutés et employés par le PACE-TOGO (contrats à durée déterminée).

4. MONTANT DE LA REGIE

Le montant de la régie est de: quatre-vingt six millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante (**86.997.840**) FCFA.

Ce montant est présenté au point V intitulé « Budget : DP an 3 ».

Conformément à l'article 299 de la convention de Lomé IV, ce montant estimatif est inférieur à 5 Millions d'Euros.

La contre valeur en EURO de ce montant fera l'objet d'un engagement par le service gestion financière du FED à Bruxelles dans les meilleurs délais.

5. COMPTE BANCAIRE SPECIAL "REGIE FED" PACE-TOGO

Un compte spécial, réservé aux opérations bancaires liées à l'exécution de la présente régie sera ouvert par le PACE -TOGO

Compte bancaire N° :PACE-TOGO AN 3 Banque : BANQUE TOGOLAISE DE DEVELOPPEMENT Agence Principale, Avenue des Nîmes LOME - BP 65, Tél. 21-36-41/42

Ce compte est soumis à la double signature suivante :

- Régisseur :
- Comptable :

(Les spécimens de signature seront transmis à l'O.N. et à la délégation).

Tous les versements en provenance du compte du Payeur Délégué du FED seront effectués sur le compte ci-dessus :
- Versement d'une avance (dotation initiale);
- Versements successifs des réapprovisionnements périodiques.

Seuls les paiements correspondant aux dépenses de l'annexe 2 ci-après pourront être exécutés à partir de ce compte.

6. DOTATION INITIALE ET REAPPROVISIONNEMENTS PERIODIQUES

Il sera versé au compte bancaire ci-dessus dans les meilleurs délais une avance (dotation initiale) fixée à 30% du montant indiqué ci-dessus au point 4, soit vingt six millions quatre vingt dix neuf mille trois cent cinquante deux **(26.099.352)** FCFA.
Cette avance, ou son reliquat, sera transférée d'un point de vue comptable sur la régie suivante à la clôture.

Seront successivement versés au compte bancaire ci-dessus, les réapprovisionnements périodiques correspondant aux demandes de remboursement établies par les Régisseurs désignés, sur la base de la preuve des dépenses réelles, et acceptées par les services de l'O.N. et la délégation.

Dans le cas de dépenses non acceptées, et si les Régisseurs ne peuvent apporter les justifications demandées par les services de l'O.N. et la délégation, les sommes concernées devront être remboursées au compte bancaire ci-dessus dans les meilleurs délais (avant la date limite de clôture de la régie) par le budget national.

7. AUDITS

Des audits peuvent être décidés par l'Ordonnateur National des fonds du FED et le Chef de la Délégation de la Commission Européenne, dans les limites des termes de référence établis par ces autorités. Les auditeurs pourront procéder à toute vérification comptable, technique, administrative, juridique qu'ils estimeront utile ou nécessaire, ils pourront requérir pour cela la production de tout document afférent au Programme / Projet. Sont dans ce but conservés dans les bureaux du Programme / Projet ou auprès de la Délégation, les documents originaux suivants, entre autres :

- Documents comptables originaux de la comptabilité générale du Programme / Projet (y compris "fichier des investissements" et "registre du personnel").
- Documents originaux relatifs au "compte administratif" de la régie FED et aux opérations diverses de ce compte administratif (notamment dotation initiale, réapprovisionnements, transfert d'avance et clôture).
- Documents originaux relatifs au compte bancaire "régie FED" du Programme / Projet (entrées, sorties, rapprochements et balances).
- Documents originaux relatif aux passations de marchés effectuées par les Régisseurs au titre de la délégation partielle de pouvoirs (marchés y compris bon de commande, protocoles d'accord).
- Documents contractuels originaux signés par les Régisseurs au titre de la délégation partielle de pouvoirs (marchés y compris bon de commande, protocoles d'accord).
- Documents originaux concernant les rémunérations locales signés par les Régisseurs au titre de la délégation partielle de pouvoirs (listes, justificatifs et preuves de réception par les bénéficiaires).

8. REGIME FISCAL ET DOUANIER

En application du régime fiscal et douanier défini dans les articles 308, 309 de la Convention de Lomé IV, les achats d'équipement et de fourniture sont effectués hors douane, hors taxes, hors impôts et devront être d'origine Européenne ou ACP (exception pourra cependant être faite pour certains petits achats sur le marché local).

9. RAPPORT FINANCIER

Il est prévu un rapport financier mensuel à envoyer à Nairobie avec copie à la Délégation de l'Union Européenne.

Signatures et visas

Etabli par : Dr. Adow Séibou SONHAYE Lomé, le _____ 2003	Approuvé par : L'Ordonnateur National du FED Mme Ayawovi Demba TIGNOKPA Lomé, le 07 AVR 2003 2003
Approuvé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche M. S. L. LARE Lomé, le 03 AVR. 2003 2003	Visé par : Le Chef de la Délégation de la Commission Européenne Le Chargé d'Affaires a.i. M. Gilles DESESQUELLES Lomé, le - 9 AVR 2003 2003
Approuvé par : Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche M. BAMNANTE Komikpime Lomé, le 04 AVR. 2003 2003	

MODALITES D'EXECUTION DES REGIES DANS LES PROGRAMMES ET PROJETS FINANCES PAR LE FED

1. PRINCIPES GENERAUX DE L'EXECUTION EN REGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Lomé IV, l'Ordonnateur National des fonds du FED peut déléguer une partie de ses pouvoirs d'ordonnateur et de régisseur aux chefs de programmes / projets (management de terrain) afin de permettre à ces derniers d'exécuter directement un certain nombre d'opérations et de dépenses. C'est la "régie FED", qui constitue dans chaque devis programme une "source de financement" particulière, matérialisée par une colonne "régie" spéciale dans le plan de financement du devis programme correspondant.

Cette délégation de pouvoirs suppose :

i) certaines limitations (cf. tableau ci-dessous)
ii) le respect de certaines conditions que le management de terrain ne peut ignorer :
 - le respect des règles de la comptabilité générale en vigueur dans le pays
 - le respect des règles contenues dans le document annexé "Modalités d'exécution des Régies dans les Programmes financés par le FED".
 - le dépôt légalisé des signatures habilitées des Régisseurs et des Comptables.
 - l'ouverture d'un compte bancaire spécial dénommé "Régie FED" du PACE-TOGO la non - incapacité physique des Régisseurs et Comptables.

Ces limitations et ces conditions sont rappelées dans chaque document contractuel "régie" signé par l'O.N. et contresigné par le Chef de la délégation de la Commission Européenne. C'est en outre dans ce document contractuel (un par régie) que sont désignés par les Régisseurs et les Comptables, et que sont indiqués le montant prévisionnel accepté pour cette régie, la période (en général annuelle), pendant laquelle les dépenses au titre de cette régie sont autorisées, et l'intitulé du compte bancaire "Régie FED" du PACE-TOGO sur lequel seront portés les versements en provenance du FED et à partir duquel les Comptables exécuteront les dépenses de cette régie.

2. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

L'exécution de la régie est organisée sur la base de la séparation des fonctions et des pouvoirs entre le Régisseur d'une part, et le Comptable d'autre part :

a) Les Régisseurs sont responsables de toutes les opérations d'ordonnancement ils engagent les dépenses prévues à la régie conformément aux procédures de passation de marchés, d'achat et de dépenses exposés ci-dessous; ils établissent ainsi les bons de commande, ou signent les invitations à soumissionner, les demandes de facture pro forma, les contrats et marchés, les protocoles d'accord; ils établissent la

fonctionnaires recrutés et employés par le PACE-TOGO, les personnels d'exécution recrutés et employés par le PACE-TOGO par les ministères, les cadres non fonctionnaires recrutés et employés par le PACE-TOGO, les personnels d'exécution recrutés et employés par le PACE-TOGO ils vérifient les factures et signent les bons à payer.

b) Le Comptables est responsable de toutes les opérations de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes ordonnées par le Régisseur; il exécute ainsi les paiements, après avoir vérifié l'existence de pièces justificatives probantes et la disponibilité des crédits.

Il contrôle l'application des procédures de passation de marchés, d'achats et de dépenses exposés ci-dessous. Il procède régulièrement aux contrôles des stocks et de l'inventaire. Il tient la comptabilité générale du PACE-TOGO, y compris le registre du personnel et un fichier des investissements portant mention de l'affectation, de l'état et du mode de financement de ceux-ci. Il établit le compte administratif de la régie.

Le principe de la double signature est également applicable, tant pour les Régisseurs que les Comptables. Cela signifie que les deux Régisseurs doivent cosigner les documents liés aux opérations d'ordonnancement mentionnés ci-dessus en b).

Il est à noter cependant que cette co-signature n'a pas valeur de coresponsabilité financière. Celle-ci n'échoit qu'a l'un seulement des deux Régisseurs. Les D.T.A. en effet prévoient que la responsabilité du programme / projet est donnée à une institution publique dépendante de l'Etat, alors représentée par le Régisseur "partie nationale"

3. COMPTE BANCAIRE SPECIAL "REGIE FED" DU PACE-TOGO

Un compte spécial, réservé aux opérations bancaires liées à l'exécution de la présente régie doit être ouvert par le Régisseur et le Comptable. Tous les versements en provenance du compte du Payeur Délégué du FED seront effectués sur ce compte spécial : versement d'une avance (dotation initiale) et réapprovisionnements périodiques successifs. Tous les payements à effectuer par le Comptable au titre de la Régie FED se feront à partir de ce compte spécial.

Ce compte est soumis à la double signature du Régisseur et du Comptable.

Tableau 8 : Limitations fixées pour la délégation partielle de pouvoir d'ordonnancement aux Régisseurs désignés pour la « Régie FED »

		En monnaie Nationale
1. Marchés de Travaux Investissement (y compris la maintenance)	<10. 000 EURO	< 6.559.570 F CFA
2. Marchés de Fourniture / Equipement 2.1. Investissement	<10. 000 EURO	< 6.559.570 F CFA
2.2. Fonctionnement	<10. 000 EURO	≤ 6.155.9570 F CFA
3. Protocoles d'accord (subventions du PACE-TOGO à d'autres opérateurs)	<10.000 EURO	< 6 559 570 F CFA
4. Services		
4.1. Conception, gestion, suivi et évaluation du projet	non	non
4.2. Etudes, audits, surveillance de travaux, etc.	<10.000 EURO	< 6 559 570 F CFA
4.3. Personnel d'encadrement du PACE-TOGO[4]	oui	oui
4.4. Personnel d'exécution du PACE-TOGO[4] et [5]	oui	oui

4. DOTATION INITIALE ET REAPPROVISIONNEMENTS PERIODIQUES

Il sera versé au compte bancaire ci-dessus une avance (dotation initiale) fixée en général de manière à couvrir 3 à 4 mois de dépenses "régie" (avec un double maximum de 6 mois et de 50% du montant estimé de la régie).

Seront ensuite et successivement versés au compte bancaire ci-dessus, les réapprovisionnements périodiques correspondant aux demandes de remboursement signées et transmises par les Régisseurs désignés, sur la base de la preuve des dépenses réelles[6] et acceptées par les services de l'O.N. et la délégation.

4 A l'exclusion des traitements des fonctionnaires mis à disposition du PACE-TOGO par les Ministères (ces traitements doivent rester à la charge du budget national); en revanche, la régie FED peut prendre à sa charge :
- Les primes diverses allouées aux fonctionnaires mis à disposition;
- Les traitements (et primes) des cadres non fonctionnaires recrutés et employés par le PACE-TOGO (contrats à durée déterminée).

5 Les traitements (et primes) des personnels d'exécution recrutés et employés par le PACE-TOGO (contrat à durée déterminée).

6 Ou, dans certains cas explicitement prévus dans le DP et dans le document contractuel régie, sur base de forfaits.

Ces demandes de remboursements (appelées parfois "mémoires") établies par les Comptables, comprennent d'une part un tableau récapitulatif (liste) des dépenses effectuées, d'autre part les pièces justificatives pour chacune de ces dépenses.

Les pièces justificatives (une au moins pour chaque dépense reprise sur le tableau récapitulatif) doivent être présentées dans le même ordre que sur le tableau afin de faciliter le travail de vérification des mémoires. Ces pièces peuvent être par exemple :

- Bon de commande, lettres de marchés, contrats, factures acquittées, reçus des fournisseurs, attestations de réception pour le matériel, les équipements et autres fournitures.

- Etats de paie pour les employés payés en totalité ou en partie par le PACE-TOGO, devant permettre l'identification du personnel et leur lieu d'emploi.

- Etats de versement des primes et/ou indemnités pour les fonctionnaires nationaux mis à disposition du PACE-TOGO.

- Ordres de missions pour les déplacements donnant droit à un remboursement devant être contresignés à destination.

- Etats des dépenses pour le fonctionnement des véhicules, appuyés par les pièces justificatives correspondantes (carnets de bord avec mention des courses effectuées, les kilomètres parcourus et le carburant consommé, etc.).

- Protocoles d'accord passés entre le PACE-TOGO et d'autres opérateurs, etc.

Les services de l'Ordonnateur National et la délégation de la Commission Européenne vérifient ces dépenses (ou les font vérifier par un organisme mandaté à cet effet). Dans le cas de dépenses non acceptées, et si les Régisseurs ne peuvent apporter les justifications demandées par les services de l'O.N. et la délégation, les sommes concernées devront être remboursées au compte bancaire ci-dessus dans les meilleurs délais (avant la date limite de clôture de la régie) par le budget national[7].

5. PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHES (TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES).

Pour les dépenses correspondant aux travaux et fournitures/équipement, une distinction entre les procédures à suivre est opérée en fonction du montant de l'achat :
(soit une contre valeur en monnaie nationale de)

- Jusqu'à 200 EUROS soit 131.191,4 F CFA achat direct (un bon de commande suffit).

5. (si les D.T.A. et le document contractuel régie prévoient que la responsabilité d'exécution de cette régie a été donnée à une institution publique dépendante de l'Etat, ou à l'un de ses représentants).

- Entre 200 EUROS (131.191,4 F CFA) et 1.000 EUROS (655.957 F CFA), achat direct après consultation locale, sans visa des services de l'O.N. ni de la délégation (un bon de commande suffit) il devra être fourni avec le mémoire des dépenses effectuées, la preuve de cette consultation locale d'au moins 3 fournisseurs locaux, sous la forme de 3 factures pro forma.

- Entre 1.000 EUROS (655.957 F CFA) et 5.000 EUROS (3.279.785 F CFA), achat direct après consultation locale, après visa d'au moins 3 factures pro forma par les services de l'O.N. et la délégation (un contrat doit être établi, portant signature du PACE-TOGO et du fournisseur).

- Entre 5.000 EUROS (3.279.785 F CFA) et 10.000 EURO (6.559.570 F CFA), appel d'offres restreint local ; au moins 3 fournisseurs seront sollicités pour faire une offre sous pli fermé. Ces offres seront ouvertes simultanément, puis évaluées. L'attribution du contrat qui suit les mêmes règles que celles qui sont en vigueur pour le choix de l'attributaire des grands marchés de travaux ou fournitures/ équipement financés par le FED[8] n'est valide qu'après visa de l'O.N. et du Chef de la Délégation.

Pour les dépenses correspondant aux services jusqu'à 10.000 EUROS (6.559.570 F CFA), un accord préalable des services de l'O.N. et de la délégation est requis (un contrat doit être établi, portant signature du PACE-TOGO).
Les dépenses engagées sur la régie sont uniquement effectuées en monnaie locale. Aucune dépense en devise ne sera acceptée.

6. CAISSE DE MENUES DEPENSES

Une caisse de menues dépenses pourra être ouverte, qui sera gérée par les Comptables pour couvrir l'ensemble des petites dépenses liées au fonctionnement normal du PACE-TOGO . Son montant total ne peut en aucun cas dépasser 5.000 Euros (3.279.785 F CFA) pour une période d'un an.

La justification de l'utilisation de cette facilité doit suivre les mêmes modalités que pour les autres dépenses, lors de la constitution des mémoires justificatifs (au moins 1 pièce justificative pour chaque dépense).

7. IMPREVUS

Seuls les imprévus physiques peuvent être acceptés. Ils ne peuvent excéder 10% du montant de la régie.

L'utilisation de la partie "imprévus physiques" nécessite dans tous les cas une autorisation préalable de la part des services de l'O.N. et de la délégation, qu'il s'agisse d'une modification à la hausse des coûts unitaires (à justifier) ou du financement d'actions non prévues initialement dans le devis programme correspondant (à justifier également).

8. Voir Manuel des Instructions.

8. PERSONNEL NATIONAL

La "régie FED" ne peut prendre en charge les traitements des fonctionnaires mis à disposition du PACE-TOGO par l'Administration (ces traitements doivent rester à la charge du budget national). En revanche, elle peut prendre à sa charge :

- Les primes diverses allouées aux fonctionnaires mis à disposition;
- Les traitements (et primes) des cadres non fonctionnaires recrutés et employés par le PACE-TOGO (sous contrats à durée déterminée);
- Les traitements (et primes) des personnels d'exécution recrutés et employés par le PACE-TOGO (sous contrats à durée déterminée).

Un état reprenant les noms et les fonctions des agents ci-dessus, les montants des traitements et primes, et l'émargement des bénéficiaires, est établi sous la responsabilité du Régisseur.

8.1. Fonctionnaires nationaux mis à disposition du PACE-TOGO.

Les avantages suivants peuvent être accordés aux fonctionnaires nationaux mis à disposition du PACE-TOGO.

a) Indemnité de fonction

L'indemnité de fonction est fixée en pourcentage du traitement brut de chaque agent, avec un maximum de 40 %. Cette indemnité correspond à une prime de fonction, couvrant la relative difficulté de la tâche à accomplir, ainsi que l'exigence de résultat demandé.

b) Primes

Des primes personnalisées par agent peuvent être proposées par les Régisseurs et soumises à l'accord des services de l'O.N. et de la délégation, avec une justification. Ces primes ne peuvent être systématiques, ni contractuelles, ni collectives. Elles correspondent à des récompenses personnelles et doivent refléter la qualité réelle des efforts fournis et / ou des résultats obtenus par l'agent.

c) Per diem de déplacement / mission

Ils sont fixés de manière forfaitaire en référence à la fonction occupée par l'agent. Les conditions d'ouverture doivent être celles qui sont déjà fixées dans la réglementation nationale. Si le per diem est fixé en référence à la fonction occupée par l'agent, le barème de la réglementation nationale sert de base.

d) Véhicules

Ils sont fournis par le PACE-TOGO et restent propriété du PACE-TOGO pendant leur durée admise d'amortissement physique (5 ans actifs).
Ils sont considérés comme des véhicules de fonction. A l'issue de ces 5 ans,

devront sortir officiellement du fichier des investissements propriétés du PACE-TOGO. Ils peuvent alors être cédés par le PACE-TOGO à l'administration (ou, comme véhicule privé, aux cadres du PACE-TOGO ou à des agents économiques extérieurs) pour leur valeur résiduelle[9] conformément à ce qui aura été décidé après concertation avec l'O.N. et de la DCE dans les 3 cas, toutes les indications "FED" ou "CCE" apposées sur la carrosserie doivent être retirées.

8.2. Cadres non fonctionnaires recrutés et employés par le *PACE-TOGO.* (sous contrats à durée déterminée

Les mêmes avantages que ci-dessus peuvent être accordés à ces agents, en sus du traitement. La procédure de recrutement et la sélection finale devront être soumises à l'approbation ou au visa de l'O.N. et de la Délégation de la Commission Européenne. Les conditions d'emploi après recrutement et les rémunérations sont identiques à celle du Code du travail de l'Etat concerné. Des contrats individuels à durée déterminée seront passés entre les Régisseurs d'une part et ces contractuels d'autre part après recrutement dûment approuvé par l'O.N et la DCE.

8.3. Personnels d'exécution recrutés et employés par le *PACE-TOGO.* (sous contrats à durée déterminée)

Identique à ce qui est dit au paragraphe 8.2., sans toutefois les avantages de 8.1.

9. INTERETS BANCAIRES

Les intérêts générés par les dépôts sur le compte bancaire "Régie FED du PACE-TOGO. seront à inscrire en Ressources propres" du PACE-TOGO. A ce titre, ils ne doivent pas être comptabilisés dans le compte administratif de la régie FED, ils doivent être sortis du compte bancaire "Régie FED" du PACE-TOGO et versés sur un compte courant ordinaire du PACE-TOGO.

Comme toutes les "Ressources propres", les montants correspondant à ces intérêts devront figurer dans le (s) prochain (s) devis programmes, dans la colonne correspondante "Ressources propres".

9. Les recettes correspondantes sont à inscrire en "Ressources propres" du PACE-togo. : à ce titre, elles ne doivent pas être versées sur le compte bancaire "Régie FED" du PACE-TOGO. Comme toutes les "Ressources propres", les montants correspondant à ces recettes devront figurer dans le (s) prochain (s) devis programmes, dans la colonne correspondante "Ressources Propres"

10. RECOUVREMENTS DE CREDITS EVENTUELS

Les éventuels remboursements payés au PACE-TOGO. par les opérations ou des groupements ayant bénéficié, dans le cadre de protocoles d'accord, de financements remboursables (en totalité ou en partie), seront à inscrire en "Ressources propres" du PACE-TOGO. A ce titre il ne doivent pas être comptabilisés dans le compte administratif de la régie FED. il doivent être versés sur un compte courant ordinaire

Comme toutes les "Ressources propres", les montants correspondant à ces remboursements éventuels devront figurer dans le (s) prochain (s) devis programmes, dans la colonne correspondante "Ressources propres".

Attention, il est fortement recommandé d'abandonner ce système de prêt par le PACE-TOGO. Ce sont les banques locales ou les organismes intermédiaires de crédit qui doivent gérer ces prêts; la régie FED peut contribuer au financement de ces lignes de crédit par l'établissement de protocoles d'accord (subventions) avec ces organismes - dans ce cas, aucun retour vers le PACE-TOGO n'est envisagé.

11. GESTION DE L'AVANCE

11.1. Transfert du solde d'avance

le transfert du solde d'avance[10] d'une régie sur la suivante est une opération purement comptable, et n'a de conséquences ni sur la trésorerie du PACE-TOGO (les Régisseurs et Comptable continuent d'utiliser le reliquat d'avance transféré d'une régie sur la suivante pendant toute la phase de croisière), ni sur les mouvements du compte du Payeur Délégué du FED.

Les services de l'O.N et la délégation établissent simultanément :

i) un ordre de recette sur l'engagement "régie" du devis programme en cours (O.R. d'un montant équivalent au solde d'avance), et
ii) un ordre de paiement sur l'engagement "régie" du devis programme suivant (O.P. d'un montant équivalent à l'O.R. ci-dessus);

(le service gestion financière du FED prend en compte ce transfert comptable de l'avance en enregistrant l'O.R. et l'O.P. ci-dessus simultanément et transmet à la délégation une copie des cartes de marché; la délégation informe alors le PACE-TOGO).

le service Gestion financière du FED et du PACE-TOGO. enregistre simultanément ce double mouvement comptable :

i) en débit dans le "compte administratif" de la régie en cours,
ii) en crédit dans le "compte administratif" de la régie suivante.

10. Ou de l'avance totale si aucune récupération n'a été effectuée au cours de l'exécution de la régie.

11.2. Augmentation éventuelle de l'avance

Dans le cas où le management de terrain souhaiterait obtenir une augmentation de la trésorerie disponible (i.e. une augmentation de l'avance), cette augmentation doit :

i) être justifiée,
ii) être approuvée par les services de l'O.N. et la délégation,
iii) faire l'objet d'un O.P. complémentaire pour la valeur de l'augmentation, et

11.3. Transfert de l'avance totale (sans récupération partielle)

Bien que ce soit techniquement possible, il est recommandé de ne pas procéder à de tels transferts d'avance totale; si toutefois de tels transferts sont décidés, la récupération de l'avance aura lieu pendant la phase finale de fin de projet.

11.4. Récupération totale de l'avance en fin de projet

Pendant cette dernière période, le management de terrain devra récupérer (apurer) l'avance en totalité, e la manière suivante :

- transmission des liasses de pièces justificatives de dépenses réelles (comme dans le cas des réapprovisionnements), mais sans demander le remboursement correspondant. Il n'y a pas alors de réapprovisionnement, et on consomme ainsi réellement l'avance.

- les services de l'O.N. et la délégation établissent alors un O.P. nul (ou plusieurs O.P. nuls successifs); ces O.P. nus sont également appelés "paiement 0" ou "paiement pour mémoire", ou "token payment orders".

12. CLOTURE OBLIGATOIRE DE LA REGIE

Le Régisseur et le Comptable devront établir une clôture très précise du "compte administratif" de la régie FED, au plus tard six mois après la fin de la période couverte par cette régie.

La clôture ne peut être effectuée que si le "solde de régie" est nul (dans le cas contraire la clôture ne sera pas acceptée, ce qui aura pour conséquence le refus d'engagement de la 3ème régie par le service Gestion financière du FED)[11] .

11. Un « solde de régie nul » à la date de clôture signifie soit :
- que toutes les dépenses effectuées par le PACE-TOGO. ont été acceptées par la délégation, et donc remboursées par les réapprovisionnements successifs par le FED;
- ou que les dépenses effectuées par le PACE-TOGO mais non acceptées par la délégation ont été remboursées au compte bancaire "régie FED" du PACE-TOGO. par :
 - le titulaire du contrat d'A.T. (si les termes de références de cette A.T. et le document contractuel régie prévoient "explicitement" que celle-ci est responsable de l'exécution de cette régie),
 - ou le budget national (si le document contractuel régie prévoit que la responsabilité d'exécution de cette régie a été donnée à une institution publique dépendante de l'Etat concerné, ou à l'un de ses représentants).

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DP3



SOMMAIRE

Rubriques	Titres	Numéro de pag
I.	Introduction	1
I.1	Informations générales	1
I.2.	Présentation du PACE	1
I.2.1.	Objectifs du PACE	1
I.2.2.	Zones d'intervention et groupes cibles	1
I.2.3.	Activités du projet	2
I.2.4.	Budget du projet	2
Tableau n° 1	Répartition des financements entre l'Union Européenne (U.E.) et le Togo	2
Tableau n° 2	Financement de l'U.E. et montant du Plan Global et des Devis-Programme	2
II.	Bilan des réalisations du DP2	3
II.1.	Activités	3
II.2.	Investissements	4
II.3.	Formation	4
III.	Programme d'activités du DP an 3	5
III.1.	Le renforcement des capacités des services publics	5
III.1.1.	Equipement du RSE	5
III.1.2.	Amélioration des compétences de travail du RSE	5
III.2.	L'amélioration de la distribution des services et des médicaments vétérinaires	6
III.3.	Lutte contre la Peste Bovine	7
III.3.1.	Au niveau des agents de terrain	7
III.3.2.	Au niveau régional	8
III.3.3.	Au niveau de Laboratoire	8
III.3.4.	Au niveau du bureau de surveillance épidémiologique	8
III.3.5.	Au niveau de la Coordination	8
III.3.6.	Au niveau de la communication	9
III.4.	Contrôle de la PPCB et des autres épizooties	10
	Planning des activités DP3	11
	Chronogramme des activités	
IV.	Présentation et justification du budget du DP2	16
IV.1.	Renforcement des capacités des services publics	16
IV.1.1.	Personnel	16
IV.1.2.	Equipement	16
IV.1.3.	Fonctionnement	17
IV.1.3.1.	Voyages	17
IV.1.3.1.1.	Voyages internationaux	17
IV.1.3.1.2.	Voyages nationaux	17
IV.1.3.2.	Rencontres nationales et ateliers de formation	18
IV.1.3.3.	Fournitures de bureau	18
IV.1.3.4.	Véhicules	18
IV.1.3.5.	Laboratoire	19
IV.1.3.6.	Communication	19
IV.1.3.7.	Formations spécialisées	19
IV.2.	Amélioration de la distribution des services et médicaments vétérinaires	19
IV.2.1	Personnel	19

IV.2.3.1.	Voyages	19
IV.2.3.1.1.	Voyages internationaux	19
IV.2.3.1.2.	Voyages nationaux	19
IV.2.3.2.	Rencontres nationales et ateliers de formation	19
IV.2.3.3.	Fonds de garantie	19
IV.3	Lutte contre la Peste Bovine	20
IV.3.1.	Personnel	20
IV.3.2.	Equipement	20
IV.3.3.	Fonctionnement	20
IV.4.	Contrôle de la PPCB	21
IV.4.1.	Personnel	21
IV.4.2.	Equipement	21
IV.4.3.	Fonctionnement	21
V.	Budget DP an 3	22
VI.	Tableau comparatif PG et DP2	27
VII.	Document de contrat de régie d'avance pour le Devis Programme	33

ABREVIATIONS

01 BSE	:	Bureau de Surveillance Epidémiologique
02 - DCV	:	Chef Division Contrôle Vétérinaire de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
03 - DEP	:	Direction de l'Elevage et de la Pêche
04 - DP1, DP2...	:	Devis Programme An1, An2...
05 - FED	:	Fonds Européen de Développement
06 - ICAT	:	Institut de Conseil et d'Appui Technique
07 - ITRA	:	Institut Togolais de Recherche Agronomique
08 - OIE	:	Office International des Epizooties
09 - PACE	:	Programme Pan Africain de Contrôle des Epizooties
0 - PARC	:	Pan Afrian Rinderpest Campaign (Campagne Pan Africaine de Lutte contre la PB)
1 - PB	:	Peste Bovine
2 - PG	:	Plan Global
3 - PPA	:	Peste Porcine Africaine
4 - PPCB	:	Péripneumonie Contagieuse Bovine
5 - REMATO	:	Reseau d'Epidémio Surveillance des Maladies Animales du Togo
6 - RSE	:	Réseau de Surveillance Epidémiologique
7 - UE	:	Union Européenne